

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1115**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Gliadys - Convention financière d'application avec la société IDD Biotech

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1115**

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Gliadys - Convention financière d'application avec la société IDD Biotech**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le conseil de Communauté du 6 juillet 2009 a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet Gliadys, à hauteur de 737 200 €, et autorisé monsieur le président à signer la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer la société IDD Biotech dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement Gliadys en liaison avec les activités du pôle Lyonbiopôle, à hauteur de 737 200 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 221 160 € en 2009, représentant 30 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention et ce dès le premier comité de suivi du projet notifiant son démarrage effectif,
- 184 300 € en 2010, soit 25 % de la participation financière accordée,
- 184 300 € en 2011, soit 25 % de la participation financière accordée,
- 147 440 € en 2012, soit le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements figurent au sein de la convention d'application financière soumise au Bureau ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 737 200 € au profit de la société IDD Biotech dans le cadre du projet de recherche et développement Gliadys relatif au pôle de compétitivité Lyonbiopôle,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine et la société IDD Biotech définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A 1- Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire individualisée sur l'opération n° 1556 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - compte 204 200 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant :

- 221 160 € en 2009,
- 184 300 € en 2010,
- 184 300 € en 2011,
- et 147 440 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.